

Louis-Philippe Audet (1969)

Département des sciences pédagogiques
Faculté des sciences de l'Éducation
Université de Montréal

Bilan de la Réforme scolaire au Québec 1959-1969

Leçon inaugurale

faite à l'Université de Montréal le mercredi 12 février 1969

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Louis-Philippe Audet (1969)

Bilan de la Réforme scolaire au Québec 1959-1969.

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Louis-Philippe Audet (1969), Bilan de la Réforme scolaire au Québec 1959-1969. Leçon inaugurale faite à l'Université de Montréal le mercredi 12 février 1969. Collection : Leçons inaugurales de l'Université de Montréal, no 5.

Avec l'autorisation formelle de l'éditeur, Les Presses de l'Université de Montréal, accordée le 16 mars 2004.

Natacha Monnier, Assistante à l'édition
Courriel : natacha.monnier@umontreal.ca
Site Web : <http://www.pum.umontreal.ca>

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.
Pour les citations : Times 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8,5'' x 11''

Édition complétée le 21 mars 2004 à Chicoutimi, Québec.



Nous sommes profondément reconnaissant aux Presses de l'Université de Montréal qui nous ont accordé l'autorisation de produire et diffuser l'édition numérique de cet ouvrage. Sans leur autorisation formelle, nous n'aurions jamais pu diffuser cette œuvre.

Merci infiniment.



Édition numérique réalisée grâce à l'autorisation formelle de l'éditeur,
Les Presses de l'Université de Montréal,
accordée le 16 mars 2004.

Mme Natacha Monnier, Assistante à l'édition

Courriel : natacha.monnier@umontreal.ca

Site Web : <http://www.pum.umontreal.ca>

Table des matières

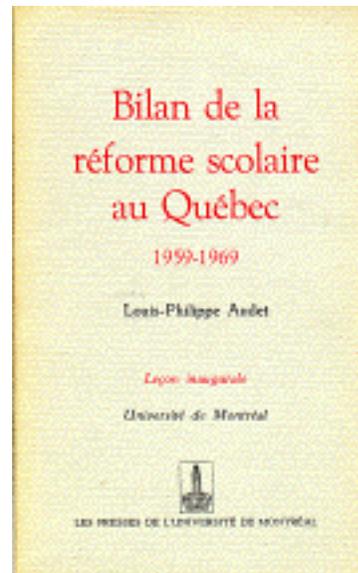
- I. [Préludes à la réforme scolaire](#)
- II. [La réforme scolaire](#)
 - A. [*Au plan des structures administratives*](#)
 - B. [*Au plan des structures pédagogiques*](#)

[Conclusion](#)

[Publications de l'auteur](#)

Louis-Philippe Audet (1969)

Département des sciences pédagogiques
Faculté des sciences de l'Éducation
Faculté des lettres, Université de Montréal



Bilan de la Réforme scolaire au Québec 1959-1969.

Leçon inaugurale faite à l'Université de Montréal
le mercredi 12 février 1969.

Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1969, 70 pp.
Collection : Leçons inaugurales de l'Université de Montréal, no 5.

[Retour à la table des matières](#)

LEÇONS INAUGURALES
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

1. Jacques Henripin, *Le Coût de la croissance démographique*, 1968.
2. Jean Benoist, *Esquisse d'une biologie de l'homme social*, 1968.
3. Roland Lamontagne, *Problématique des civilisations*, 1968.
4. Yvon Blanchard, *Humanisme et philosophie économique*, 1968.
5. Louis-Philippe Audet, *Bilan de la réforme scolaire au Québec (1959-1969)*, 1969.
6. Marcel Rioux, *Jeunesse et société contemporaine*, 1969.
7. Denis Szabo, *Ordre et changement, Essai d'interprétation psychoculturelle de l'inadaptation juvénile*, 1969.

*Monsieur le recteur,
Messieurs les vice-recteurs,
Monsieur le secrétaire général,
Messieurs les doyens,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,*

[Retour à la table des matières](#)

L'histoire de l'enseignement au Canada, au Québec en particulier, est encore un pays à découvrir et à explorer. Si l'on fait abstraction de l'ouvrage du professeur Charles E. Phillips, *The Development of Education in Canada*, qui date de 1957, trois provinces canadiennes seulement possèdent leur histoire de l'enseignement dûment publiée, la Colombie britannique, l'Alberta et Terre-Neuve: celle du Québec reste encore à écrire. J'entends ici une histoire solide et scientifique qui ne soit pas une simple énumération de faits ou de dates, mais une synthèse vivante de l'évolution des structures scolaires et des modifications de la société politique, religieuse et économique. Amédée Gosselin publiait, il y a plus d'un demi-siècle, en 1911, son ouvrage sur *l'Instruction au Canada sous le Régime français* : c'est une oeuvre qui n'a pas encore été dépassée et dans laquelle tous ceux qui ont écrit sur les écoles de la Nouvelle-France ont puisé abondamment; sans doute faudrait-il reprendre un jour cette étude en utilisant les nouvelles méthodes de recherche historique et en consultant les nombreux fonds d'archives maintenant plus facilement disponibles au Canada et en France. Une autre publication, celle de Lionel Groulx sur *l'Enseignement français au Canada*, date de 1934: elle est fortement teintée de nationalisme, voire d'apologétisme et l'auteur, dans une brève

note liminaire, croit nécessaire de s'excuser en quelque sorte du ton pompeux de l'œuvre puisqu'il s'agit de cours professés en Sorbonne et en quelques universités catholiques de France. Plusieurs vulgarisateurs se sont contentés de répéter ou même de piller Groulx sans bien vérifier toutes ses assertions qui, trop souvent, rendent les « méchants Anglais » responsables de toutes nos misères. D'autre part, nos compatriotes anglophones qui s'aventurent à raconter l'évolution scolaire du Québec, sans y avoir vécu, présentent alors une histoire incomplète qui fausse les perspectives et qui dénote une incompréhension du fait français au Canada: je pense en ce moment à deux ouvrages récents, l'un de Howard Adams, professeur à l'Université de Saskatchewan, *The Education of Canadians (1800-1967)*; the *Roots of Separatism*, publié par Harvest House de Montréal, et l'autre de F. Henry Johnson, professeur à l'Université de Colombie britannique, *A Brief History of Canadian Education*, publié par McGraw Hill of Canada.

J'avais d'abord pensé vous montrer que le Canada et le Québec en particulier restent, au point de vue de l'histoire de l'enseignement, une vaste contrée à découvrir et à explorer. Cependant, au lieu de cette démonstration qui aurait forcément revêtu un aspect très général et vous aurait sans doute convaincus de l'urgence d'intensifier les recherches dans ce domaine des sciences de l'éducation, j'ai pensé vous proposer plutôt une rétrospective historique des dix dernières années. Il sera donc question ici de l'histoire de l'enseignement, de cette histoire toute proche dont nous avons vécu chacune des heures. Même s'il manque parfois le recul du temps, les éléments de cette histoire sont assez abondants et assez riches pour que ce propos constitue un examen de conscience utile, nous permettant de faire le point et de tirer des conclusions valables pour l'appréciation de ce passé récent et l'orientation sereine et sage du présent et de l'avenir.

Ce bilan comprendra deux parties: je préciserai d'abord ce que j'appelle les « préludes » à la réforme scolaire; j'examinerai ensuite quelles furent les modifications administratives majeures durant cette décennie et je rappellerai les changements subis par les structures pédagogiques. En guise de conclusion, nous nous demanderons quel rôle doit jouer l'Université dans cette réforme qui doit se continuer et s'intensifier pour s'accorder au rythme de la vie en cette fin du vingtième siècle.

I

Préludes à la réforme scolaire

[Retour à la table des matières](#)

La réforme scolaire qui a commencé en 1959 et qui se poursuit encore en 1969 s'amorça graduellement, surtout durant les années 50. Une longue suite d'événements, qu'il suffira d'énumérer ici, rappellera à tous ceux qui ont vécu cette période à titre d'adultes, comment les transformations profondes qui agitent la société depuis dix ans ont été lentement préparées sous le gouvernement autocratique de Maurice-L. Duplessis. Parmi les principaux, mentionnons la grève de l'amiante, à Asbestos, durant les six premiers mois de 1949 et, huit années plus tard, la grève de Murdochville, en 1957, qui provoquèrent de durs affrontements entre le gouvernement provincial et le mouvement syndical. Les grévistes reçoivent des appuis nombreux et importants, particulièrement celui de Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, et d'une équipe de jeunes professeurs et d'étudiants de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Le voyage à Rome, en décembre 1949, de MM. Albini Paquette et Antonio Barrette, ministres provinciaux, la démission stupéfiante de Mgr Charbonneau, son remplacement par Mgr Paul-Émile Léger, le 25 mars 1950, fournissent l'occasion à d'audacieuses, mais troublantes hypothèses, sur le rôle du Premier Ministre dans cette destitution tragique.

Le 8 avril 1949, le gouvernement fédéral créait la Commission sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, dite Commission Massey, du nom de son président, M. Vincent Massey. L'un des membres de cette commission, le R.P. Georges-Henri Lévesque, o.p., doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, dont les relations avec le gouvernement de l'Union nationale n'étaient déjà pas trop cordiales, fut vivement pris à partie par M. Duplessis pour sa participation à une entreprise qui touchait d'assez près l'éducation - fief exclusivement provincial selon l'Acte de

l'Amérique du Nord britannique - et d'autre part, pour l'attitude généralement hostile de sa Faculté vis-à-vis de la politique sociale du gouvernement. Le 1er juin 1951, cette commission remettait son rapport au T.H. Louis-S. Saint-Laurent: le 19 juin suivant, le gouvernement fédéral affirmait son intention de donner suite à la recommandation qui suggérait la distribution de subventions de \$7 000 000 aux universités canadiennes. Le Québec permit tout d'abord aux institutions d'enseignement supérieur d'accepter cette manne providentielle: mais le 16 février 1953, le premier ministre Duplessis annonçait que son gouvernement n'accepterait pas, cette année-là, les subsides fédéraux aux universités. Quatre jours plus tôt, soit le 12 février 1953, une loi provinciale instituait une commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels; cette commission fut composée du juge Thomas Tremblay, président, et des commissaires Paul-Henri Guimont, Esdras Minville, Honoré Parent, John-P. Mowat et Richard Arès, s.j. Le 3 novembre 1953, l'Université McGill, se présentant devant cette commission, soutenait que le gouvernement fédéral avait le droit de subventionner les universités canadiennes. Le 13 mars 1954, l'Université Laval recommandait plutôt la création d'une commission provinciale de l'aide aux universités et d'un fonds provincial des universités.

Le 17 septembre 1954, M. Duplessis refusait de nouveau les subventions fédérales destinées aux maisons d'enseignement supérieur. Le 6 avril 1956, il rendait public le Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, qui recommandait le franc retour à la constitution canadienne et le respect des droits des provinces. De nouveau, le 19 octobre 1956, le Québec refusait l'offre du gouvernement fédéral d'accorder des octrois aux universités:

Le domaine de l'éducation, déclare alors M. Duplessis, est un domaine vital particulièrement pour le Québec. Nos écoles sont des forteresses, des bastions indispensables, essentiels à la conservation de nos traditions religieuses et nationales auxquelles nous tenons, que nous avons le droit de conserver et que nous entendons conserver. Une des raisons décisives qui a fait accepter le système fédératif au Québec réside dans le fait que notre province conserve une juridiction exclusive en matière d'éducation. Seules les provinces possèdent des droits en matière éducationnelle.

En guise de protestation, les étudiants de l'Université Laval organisaient, quatre jours plus tard, le 23 octobre, une grande manifestation devant le parlement de Québec afin de souligner les besoins pressants de l'enseignement supérieur au pays, particulièrement dans cette province. Le 26 octobre, M. Duplessis se déclarait de nouveau opposé aux octrois fédéraux aux universités:

Si le gouvernement d'Ottawa est rendu à taxer le public canadien pour des fins provinciales, il serait temps qu'il songe à réduire ses impôts. Que chaque gouvernement demeure dans son domaine et bien des problèmes seront du même coup réglés.

Enfin, dans la même veine, le 20 novembre 1956, à l'Assemblée législative, le Premier Ministre déclarait de nouveau que le gouvernement de l'Union nationale ne permettrait jamais au gouvernement fédéral de verser des octrois aux universités du Québec, parce que « c'est une forme de tentative des centralisateurs d'Ottawa de s'emparer du contrôle de l'éducation dans les provinces, particulièrement dans la province de Québec ». Cette dernière déclaration de M. Duplessis constituait une réponse évidente à l'annonce, le 12 novembre 1956, par le T.H. Louis-S. Saint-Laurent de la création prochaine du Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada et la présentation, au parlement national, d'un projet de loi accordant une somme de \$100 000 000 à cet effet. De plus, le gouvernement fédéral annonçait que l'aide aux universités serait portée à un budget annuel de \$16 000 000, les sommes destinées à ces institutions pouvant être gardées en dépôt jusqu'à ce que celles-ci puissent en profiter.

Décidément, les déclarations fracassantes de M. Duplessis ne réglaient pas tous les problèmes. Le 23 janvier 1957, dans un mémoire annuel au Cabinet fédéral, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada affirmait résolument que les subventions fédérales aux universités ne comportaient aucun risque de torpillage de l'autonomie des provinces. Le 30 avril de cette même année, la Conférence nationale des universités canadiennes apprenait aux universités du Québec qu'elle disposait, à leur intention, d'une somme globale de \$4 628 378 comme part des crédits votés par le gouvernement fédéral pour venir en aide à l'éducation supérieure au Canada. Les universités étaient libres d'accepter ou de refuser. Le 8 mai suivant, l'Université McGill et l'Université Sir George Williams acceptaient les subsides fédéraux ainsi versés par l'entremise de la Conférence nationale des universités canadiennes, ce qui constituait un biais fort habile pour contourner les problèmes posés par le conflit des juridictions et les scrupules constitutionnels de M. Duplessis. Les universités Laval, de Montréal, Sherbrooke et Bishop's préférèrent refuser ce cadeau afin de ne pas heurter les susceptibilités du prince régnant.

Enfin, et pour l'une des dernières fois de sa carrière, le 25 novembre 1958, à l'occasion du discours sur l'adresse en réponse au discours du Trône, M. Duplessis affirmait avec force que jamais le présent gouvernement n'accepterait les subsides fédéraux en matière d'éducation et que la constitution n'était pas une enchère où les droits des Canadiens français étaient à vendre ¹.

¹ Paul-É. Parent, le Bottin parlementaire du Québec, Montréal, publié par l'auteur, 1962, p. 339-370.

Cette attitude intransigeante suscita au chef du gouvernement d'innombrables ennuis et des critiques de plus en plus acerbes contre son administration. Le système scolaire de la Province fut violemment attaqué et remis en question- 140 mémoires sur 250 présentés à la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels abordaient un aspect ou un autre de la réforme scolaire considérée comme urgente. Tous les moyens d'information, journaux, radio, télévision, périodiques firent une large publicité à ces critiques: le journal le Devoir et la revue Cité libre, pour n'en mentionner que deux, se firent remarquer par la virulence de leurs attaques. Afin d'apaiser ces clameurs, le surintendant de l'Instruction publique, M. Omer-Jules Désaulniers s'en allait répétant que le « Québec avait le meilleur système scolaire au monde! » et il profitait de ses rapports annuels pour mettre les éducateurs en garde contre les idées nouvelles, subversives, pernicieuses:

Depuis quelques années, écrit-il dans son Rapport de 1955-1956, bon nombre de nos jeunes intellectuels, écrivains ou artistes pour la plupart, semblent s'appliquer à renier le passé et à émettre dans leurs écrits et leurs paroles des idées fort avancées qui, sous prétexte de modernisme, cachent parfois un vide profond et qui sont incompatibles avec la mentalité de notre population, encore moins avec les mœurs chrétiennes. D'autres, à la faveur du progrès, tentent de démolir ce que nous avons de plus cher. On voudrait, par exemple, en certains milieux, remplacer notre système d'éducation par une organisation improvisée, ou encore modeler notre législation scolaire sur celle des pays qui se sont donné pour mission d'éloigner la religion de l'école. On semble alors oublier que rien de permanent ne peut être édifié à moins que l'on ne tienne compte de l'histoire d'un peuple, de ses traditions, de ses mœurs et de ses aspirations légitimes. (p. ix)

Mais le climat général des années 50, surtout après 1956, était nettement à la controverse et à la critique: on parle de réforme dans les écoles normales, une crise d'autorité couve, latente, dans le secteur de l'enseignement spécialisé, les universités se plaignent de l'absence de fonds et de leur impuissance devant l'affluence sans cesse grandissante des étudiants. Le secteur public lui-même et l'enseignement qu'on y dispense sont vivement attaqués dans une série d'articles d'un correspondant mystérieux (dans le Devoir) qui signe Frère Untel. La publication de ses Insolences s'avère un immense succès de librairie et les coups qu'il assène ébranlent les fondements mêmes du département de l'Instruction publique.

Parallèlement à ces remises en question, tout n'allait pas pour le mieux dans le domaine électoral: le scrutin provincial de 1956 reporta bien au pouvoir le parti de M. Duplessis, mais on sentit cependant que le régime avait du plomb dans les ailes. La publication par les abbés Gérard Dion et Louis O'Neil d'un document explosif, le Chrétien et les élections, suscita de nombreux points d'interrogation sur l'honnêteté de la récente consultation populaire et sur l'intégrité de l'administration. Les adversaires du régime accusaient

le parti d'avoir vieilli, de ne favoriser que ses amis, de souffrir d'immobilisme, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Sur ces entrefaites, le chef de l'Union nationale, M. Duplessis, s'en alla mourir dans le Grand Nord québécois, le 7 septembre 1959.

L'accession de Paul Sauvé au pouvoir suscita d'immenses espérances et la certitude qu'une ère nouvelle allait bientôt commencer. « Désormais », dira le nouveau Premier Ministre, ici même, à l'Université de Montréal, invitant ainsi la Province à se tourner plutôt vers l'avenir et à oublier le passé. C'est à ce moment, nous semble-t-il, qu'il faut placer le début de la réforme scolaire.

Mais cette réforme qui démarre en septembre 1959 n'a pu se poursuivre durant dix ans que parce qu'elle fut lentement, sûrement préparée par les années 50. Les appréciations diffèrent sur ce que Robert Rumilly appelle Quinze ans de réalisations: il nous semble évident cependant que la réforme scolaire va pouvoir s'amorcer, parce qu'un climat favorable s'est imperceptiblement créé et qui va permettre des transformations radicales et irréversibles.

II

La réforme scolaire

[Retour à la table des matières](#)

La réforme des organismes administratifs va commencer dès la fin de 1959, M. Sauvé s'efforçant, dès les premiers mois de son mandat, de trouver une solution au problème des subventions fédérales aux universités. Le nouveau Premier Ministre décéda subitement le 2 janvier 1960. Son successeur, M. Antonio Barrette, profita de la session en cours pour faire adopter quelques lois relatives à l'éducation, la plupart accordant des subventions accrues aux corporations scolaires, aux collèges classiques et aux universités. Les élections provinciales du 22 juin 1960 portèrent au pouvoir le Parti libéral dirigé par M. Jean Lesage. D'importantes réformes étaient inscrites au programme de ce parti, notamment dans le domaine de l'éducation; le principal objectif de ces projets était de garantir le libre accès à l'école à tous les jeunes en âge de la fréquenter. Dès son installation au pouvoir, le nouveau gouvernement va s'appliquer à réaliser graduellement son programme. Les

modifications radicales qui vont alors se succéder toucheront, d'une part, les structures administratives de l'organisation scolaire et, d'autre part, les structures pédagogiques. Essayons de faire le bilan de ces changements au cours de la dernière décennie et d'en tirer quelques conclusions utiles.

A. Au plan des structures administratives

[Retour à la table des matières](#)

Le premier volume du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement fut remis au gouvernement en avril 1963: ce document traitait exclusivement de la réforme des structures administratives provinciales en recommandant la création d'un ministère de l'Éducation et d'un conseil supérieur de l'éducation, ce qui fut réalisé le 13 mai 1964. Mais même avant cette date, la réforme scolaire fut vigoureusement amorcée par des décisions et des initiatives qui touchèrent surtout le secteur de l'administration provinciale et, par voie de répercussion inévitable, ceux de l'administration régionale et de l'administration locale des commissions scolaires et de certaines institutions indépendantes, comme les collèges classiques et les universités.

On ne peut certes pas accuser le gouvernement libéral de 1960 d'immobilisme: trois années, en effet, vont s'écouler entre la prise du pouvoir par l'équipe de M. Lesage et les premières recommandations de la Commission royale dont les membres furent assermentés le 16 mai 1961. Il me faut donc vous rappeler ici, un certain nombre de changements qui sont, en quelque sorte, allés au-devant des recommandations de la Commission, qui ont présumé de celles-ci pour réorganiser plusieurs secteurs de l'instruction publique; puis il y eut les recommandations précises de la Commission et les gestes administratifs postérieurs à la publication de chacune des parties de ce volumineux Rapport (les volumes II et III parurent en novembre 1964 et les volumes IV et V en avril-mai 1966).

L'un des premiers gestes du nouveau gouvernement fut de confier au ministre de la jeunesse la responsabilité exclusive de l'instruction publique et l'administration des budgets provinciaux consacrés à cette fin; peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici que cette responsabilité relevait, depuis 1875, du secrétaire de la Province qui agissait comme porte-parole du département de l'Instruction publique au Conseil des ministres et à l'Assemblée législative,

pendant que, depuis 1875 également, le surintendant administrait, à toutes fins utiles, les budgets sans cesse grandissants consacrés à l'enseignement. De cette dernière décision découleront de nouvelles relations entre l'État, les institutions et les individus afin de coordonner les politiques gouvernementales en matière de financement scolaire.

Dès la première session, celle de 1960-1961, le gouvernement fit adopter pas moins d'une dizaine de lois qu'on a surnommées pompeusement « la grande charte de l'éducation »; en fait, jamais dans l'histoire de l'enseignement au Québec n'avait-on vu autant d'initiatives hardies et prometteuses: loi pour faciliter la formation universitaire du personnel enseignant des écoles secondaires, des écoles normales et des collèges classiques, loi concernant les bourses d'études aux étudiants des quatre dernières années du cours classique, loi pour favoriser le développement de l'enseignement secondaire dans le secteur relevant des commissions scolaires, loi décrétant la gratuité scolaire pour tous les enfants fréquentant les écoles des commissions scolaires et haussant la fréquentation scolaire obligatoire de 14 à 15 ans, loi concernant les élections scolaires, loi pour aider les commissions scolaires à s'acquitter de leurs obligations, loi modifiant la loi des subventions aux institutions d'enseignement classique, loi concernant le financement des investissements universitaires et loi instituant des allocations scolaires. Toutes ces lois n'avaient pas une égale importance: elles touchaient cependant tous les secteurs de l'enseignement. Les mesures les plus importantes furent celles qui contribuèrent à rendre plus facile l'accès à l'école à tous les paliers en instaurant la gratuité scolaire et celles qui permirent enfin aux universités québécoises d'accélérer leur développement et de devenir plus facilement accessibles à un plus grand nombre d'étudiants, grâce à l'accroissement des prêts et des bourses d'études.

Parallèlement à cette audacieuse législation, le ministère de la jeunesse, tout en restant distinct du département de l'Instruction publique, entreprenait une réorganisation des services d'enseignement afin de favoriser davantage le phénomène de la régionalisation scolaire. Dans cette optique, un Guide d'organisation scolaire fut préparé afin d'assurer une meilleure répartition des élèves par classe et par institution et une attention particulière fut apportée à l'orientation de l'enseignement professionnel, à la formation du personnel de l'enseignement spécialisé, ainsi qu'à l'éducation des adultes. On crut alors indispensable de procéder également à une réorganisation administrative et l'on vit surgir un bureau de planification, un service d'information, un service du personnel, un service de la construction, un service des finances scolaires, les anciens organismes étant jugés sans doute inadéquats. De même furent créés neuf comités consultatifs destinés à doubler ou à remplacer éventuellement des organismes similaires existant déjà au département de l'Instruction publique: comités consultatifs pour l'étude des budgets des commissions scolaires, des normes de construction et d'équipement scolaire, pour l'application

du Guide d'organisation scolaire, pour la planification régionale, pour les étudiants, pour le classement des professeurs de l'enseignement spécialisé, des écoles des beaux-arts, et comité du plan de développement des commissions scolaires.

Pendant ce temps, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement vaquait sérieusement à la tâche qu'on lui avait confiée: elle poursuivait ses études, recevait des mémoires, tenait des audiences publiques, visitait des institutions de tous niveaux au Québec, se déplaçait à travers le Canada, les États-Unis et même, en janvier et février 1963, à travers l'Europe. Le premier volume du Rapport, à peu près terminé à l'automne de 1962, ne fut remis au gouvernement qu'en avril 1963. Les commissaires estimèrent, après une laborieuse étude des problèmes scolaires, que ses premières recommandations devaient proposer de mettre de l'ordre dans un système complexe, voire anarchique, où une dizaine d'autorités différentes se recoupaient ou s'opposaient dans une organisation scolaire comportant des écoles publiques et des institutions privées (collèges classiques, universités, institutions diverses semi-professionnelles ou commerciales) et, dans le secteur public, un système scolaire pour les catholiques de langue française, un autre pour les catholiques de langue anglaise, un autre pour les anglo-protestants; des requêtes furent même présentées à la Commission pour l'organisation d'écoles franco-protestantes, pour la reconnaissance d'un réseau d'écoles juives et surtout pour l'établissement d'écoles non confessionnelles que réclamait le Mouvement laïque de langue française. Les commissaires avaient donc le choix entre trois options: a) le maintien du statu quo, en apportant quelques correctifs mineurs aux organismes déjà en place; b) une réorganisation en profondeur du département de l'Instruction publique sous la direction du surintendant et une augmentation des pouvoirs du Conseil de l'instruction publique et des comités confessionnels telle que demandée d'ailleurs par cet organisme lui-même en juin 1962 (le Conseil de l'instruction publique n'avait tenu aucune réunion durant cinquante-deux ans, de 1908 à 1960 !); c) une mise au rancart des structures vieilles de près d'un siècle et la création de nouvelles structures administratives provinciales: ministère de l'Éducation, conseil supérieur de l'éducation, comités et commissions.

C'est en envisageant les objectifs (égalité des chances, éducation supérieure accessible à tous et préparation à la vie en société), les besoins et les problèmes des systèmes d'éducation (locaux, équipement, transport, recrutement du personnel, coordination verticale et horizontale, intégration des secteurs privés et conséquences financières) que les commissaires proposèrent de nouvelles structures administratives qui tenaient compte de l'évolution économique et sociale de la population québécoise et des tendances modernes en éducation. On se rendit vite compte que l'initiative privée était incapable de poursuivre efficacement ces objectifs et de suffire à tant de tâches. C'est pourquoi la Commission, après avoir étudié un certain nombre de systèmes de

régie d'administration scolaire observés ailleurs, recommanda finalement la nomination d'un ministre de l'Éducation dont la fonction serait de promouvoir et de coordonner l'enseignement à tous les degrés, tant dans le secteur privé que dans le secteur public (recommandation no 1) et la création d'un conseil supérieur de l'éducation, organisme consultatif auprès du ministre (recommandation no 2).

L'acceptation de ces recommandations par le gouvernement et leur mise en application par un projet de loi (le bill 60) auraient été impossibles et a fortiori irréalisables cinq années plus tôt (M. Lesage n'avait-il pas déclaré au début de son administration, ici même à l'Université de Montréal: « Tant et aussi longtemps que je serai premier ministre, il n'y aura pas de ministère de l'Éducation »). La crise de l'enseignement avait revêtu, dès le début des années 60, un caractère d'universalité qui en fit mieux comprendre toute l'ampleur et toute l'importance. Cette crise de la civilisation qui a cherché des solutions dans les réformes scolaires s'est affirmée par quatre ordres de problèmes: 1) l'explosion scolaire ou la montée des étudiants à l'assaut des écoles, collèges, universités (au Québec seulement, le nombre d'étudiants réguliers a doublé en quinze ans passant de 660 000 en 1945 à 1 350 000 en 1962); 2) la révolution scientifique et technologique (marquée par la révolution industrielle, la mécanisation et l'automatisation, la multiplication des emplois non manuels, l'élévation du niveau de vie); 3) la transformation des conditions de vie (caractérisée par l'urbanisation, l'expansion de la radio, de la télévision, des moyens audio-visuels et la civilisation des loisirs); 4) l'évolution des idées (dont les principales caractéristiques furent la revalorisation de l'esprit démocratique, l'évolution des Églises, l'internationalisation, une nouvelle conception du rôle de la femme dans la société moderne et l'émergence de nouvelles élites). Nous estimons que cette évolution des idées sur le plan politique, sur le plan religieux, et les transformations économiques subies par la société québécoise ont largement contribué à faire accepter cette véritable révolution dans le domaine scolaire: la disparition radicale du département de l'Instruction publique et du surintendant, la réorganisation dans une optique toute nouvelle des comités confessionnels (comité catholique et comité protestant), le rôle plus important dévolu aux laïques dans l'orientation de l'enseignement public et la substitution de l'État providence à l'État gendarme qu'on avait connu au siècle dernier (cf. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, vol. I, avril 1963).

Pour compléter le travail de la Commission royale, le gouvernement avait institué un certain nombre de comités d'études: sur l'enseignement technique et professionnel (présidé par Arthur Tremblay), sur l'enseignement agricole et agronomique (présidé par le P. Louis-Marie Régis, o.p.), sur l'éducation des adultes (présidé par Claude Ryan), sur les loisirs, les sports et l'éducation physique (présidé par René Belisle), sur l'enseignement dans les écoles d'architecture (présidé par Léopold Lamontagne); il faut y ajouter une autre

commission royale d'enquête sur la fiscalité aux niveaux provincial, municipal et scolaire (la Commission Marcel Bélanger qui présenta son rapport en décembre 1965).

Les nouvelles structures ministérielles furent bientôt flanquées d'un certain nombre de nouveaux comités - cinq au minimum - qui furent créés au cours des mois qui suivirent l'établissement du ministère de l'Éducation. comité du plan de développement scolaire (juillet 1964), comité de planification de l'enseignement préuniversitaire et professionnel (janvier 1965), comité de la formation des maîtres, comité d'études sur l'accessibilité à l'enseignement universitaire (juin 1964), et comité d'études des relations de travail entre instituteurs et commissions scolaires (septembre 1964). Bien plus, le nouveau ministère prit un certain nombre de mesures nécessaires pour assurer une plus grande démocratisation de l'enseignement: extension de la loi des allocations, scolaires, création de cours préparatoires aux études supérieures, ouverture de l'école normale pour les professeurs de l'enseignement technique, publication d'un Livre blanc sur le développement de l'équipement scolaire régional, expérimentation de nouveaux types d'examens, enquête sur l'orientation des finissants du cours secondaire et participation à l'activité canadienne et internationale dans le domaine de l'éducation. Comme on le voit, plusieurs de ces initiatives concernaient déjà les structures pédagogiques préconisées par la Commission royale: ainsi en sera-t-il surtout des règlements désignés sous les noms de règlements no 1, no 2, no 3 et no 4 publiés en 1965 et 1966 et dont nous ferons état plus loin. La dernière grande initiative du gouvernement libéral fut la croisade pour la formation et le financement de commissions scolaires régionales, entreprise appelée Opération 55 parce qu'elle devait conduire à la formation de 55 commissions scolaires régionales catholiques au Québec; la formation de régionales identiques du côté protestant porta ce nombre à 64.

Les élections du 5 juin 1966 amenèrent un changement d'administration: le parti de l'Union nationale dirigé par M. Daniel Johnson assumait la responsabilité de former un nouveau gouvernement: le 16 juin 1966, il était assermenté comme premier ministre du Québec, poste qu'il conservera jusqu'à son décès subit, le 26 septembre 1968; son successeur fut le ministre de la Justice, M. Jean-Jacques Bertrand. Qu'allait devenir la réforme scolaire si bien amorcée par le Parti libéral ? « La réforme va continuer », déclara énergiquement M. Johnson. il y eut cependant un moment d'arrêt et quelques mois furent nécessaires pour permettre à la nouvelle équipe de se familiariser avec les problèmes de l'heure. Toutes les recommandations de la Commission royale d'enquête étaient alors connues, les deux derniers volumes (IV et V, traitant d'administration et de financement) avaient été rendus publics à la veille des élections de juin 1966.

Le premier problème administratif que le nouveau gouvernement dut résoudre fut une crise scolaire d'envergure provinciale, une série de grèves d'enseignants bien orchestrées qui alarmèrent tous ceux que touchait de près ou de loin le domaine de l'éducation: le gouvernement, les commissions scolaires, les corps intermédiaires, les parents et surtout les enfants qui semblèrent une quantité négligeable dans ce drame. Forcé d'agir, le gouvernement fit adopter le bill 25 (loi 15-16 Eliz. II, ch. 63) qui mit fin aux grèves, prolongea certaines conventions collectives jusqu'au 30 juin 1968 et mit en place un mécanisme en vue de la négociation à l'échelle provinciale dans le secteur scolaire. Les négociations furent difficiles, laborieuses, ponctuées de mises en demeure, de menaces, d'attitudes rigides, de déclarations finales, de demandes d'arbitrage exécutoire, etc. Et pourtant les associations professionnelles d'enseignants ont vu leurs responsabilités et leurs pouvoirs accrus au cours de la dernière décennie: l'instituteur des temps présents connaît un prestige et des conditions de travail dont ses devanciers d'il y a quinze ou vingt ans n'ont pas bénéficié. Ces avantages qui placent la fonction du maître au plan des véritables professions, entraînent des obligations, particulièrement à l'égard des enfants à instruire et à éduquer. Le droit de grève, conquis de haute lutte par ces associations, constitue une arme dangereuse dont de nombreux citoyens - pères et mères de famille, payeurs de taxes scolaires, etc. - n'acceptent pas facilement l'utilisation irréfléchie, car les premières victimes de ces grèves sont d'abord les enfants qui perdent ainsi une partie de leur année scolaire. Ces palabres interminables qui accompagnent la discussion des salaires et des conditions de travail ne manquent pas de laisser songeurs, voire sceptiques, tous ceux qui durant vingt, vingt-cinq, trente ans ont besogné dans le champ de l'éducation. Ils se demandent, non sans raison, quelles sont donc maintenant les priorités dans ce domaine: les salaires ? les conditions de travail ? les congés ? les vacances ? l'enfant à élever pour qu'il parvienne, lui aussi, à sa taille d'homme fait ? Au rythme actuel, n'y a-t-il pas grand danger que les objectifs ultimes de l'éducation soient télescopés, écartés, relayés au second plan pour être remplacés par la poursuite entêtée de buts accessoires et secondaires à l'œuvre même de l'éducation?

Dans ce domaine de l'administration scolaire, il faut rappeler, pour être complet, les pseudo-grèves qui ont paralysé durant cinq ou six semaines, au tout début de l'année scolaire, les classes de la régionale de Chambly faisant ainsi perdre 600 000 jours de classe aux écoliers de cette région: le ministère de l'Éducation, les commissaires d'écoles et les enseignants se partagent à des degrés divers les responsabilités de cette tragique aventure.

Enfin dans le secteur de l'administration au niveau local, il est toujours question de regroupement et de fusion des quatorze cents (1400) commissions scolaires locales et cela pour des raisons d'économie et d'efficacité. Chaque congrès annuel de ces organismes émet avec persévérance et sérénité des

vœux pour la réalisation de cette louable entreprise; toutefois, les gestes concrets sont plutôt lents à venir.

Un dernier affrontement d'ordre administratif opposa, au cours du dernier semestre de 1968, le gouvernement, une commission scolaire et un groupe d'indépendantistes qui, sous le sigle de M.I.S. (Mouvement pour l'intégration scolaire), s'opposa aux désirs des autorités gouvernementales de garantir par une loi les droits de la minorité anglophone au Québec. Le Premier Ministre décréta, le 9 décembre 1968, l'institution d'une commission royale d'enquête sur les droits linguistiques de la majorité et de la minorité en cette province.

« Progrès évident sur tous les fronts », écrivait un journaliste ² à la fin de l'année 1967; « la réforme scolaire a cessé d'être un événement », ajoutait-il le 6 janvier 1969. Cette réforme est maintenant engagée depuis une dizaine d'années: il serait vain de bouder le progrès, dont la restructuration scolaire dans la région de Montréal, par exemple, nous semble une manifestation péremptoire. Le statu quo, l'immobilisme ne sont le propre ni de la vie, ni même de la mort et le ministère de l'Éducation moins qu'aucun autre ne peut se permettre de s'enliser dans la routine, cette intrusion dans le présent d'un passé momifié.

Péniblement, douloureusement parfois, mais résolument la réforme scolaire doit se poursuivre au Québec. Le gouvernement et le peuple doivent en accepter les défis en se rappelant que l'on ne saurait sans périls graves, oublier certaines lois fondamentales de la vie, telles celles de l'importance du travail intellectuel, du rôle du maître qui ne peut s'instruire à la place de son élève et de l'impérieuse nécessité de consentir l'effort indispensable à sa formation. Voilà ce qui nous reste à préciser dans un dernier point.

B. Au plan des structures pédagogiques

[Retour à la table des matières](#)

Plusieurs mois ont été nécessaires aux membres de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement pour élaborer leurs recommandations concernant les structures pédagogiques. Nous avons souligné, un peu plus haut, l'incohérence d'une administration scolaire qui comportait de multiples autorités, parfois indépendantes les unes des autres, et le fonctionnement de plusieurs

² Le Devoir, 30 décembre 1967 (article de Gilles Gariépy).

systèmes possédant leur autonomie propre, et dépourvus de coordination. Dans le domaine des structures pédagogiques, la situation, vers 1960, était à peu près la suivante: a) du côté français, le secteur public comportait quelques rares écoles maternelles, un cours élémentaire de sept ans et un cours secondaire de quatre ou cinq ans divisé en plusieurs sections (générale, commerciale, scientifique, classique, agricole et industrielle pour les garçons et un cours d'arts familiaux pour les filles) et ne donnant accès qu'à quelques écoles ou facultés universitaires, tandis que le secteur privé offrait huit années de cours secondaire classique - qui fut longtemps monolithique et sans options - débouchant sur l'université et préparant surtout aux professions libérales; b) du côté anglais, les structures pédagogiques comportaient la maternelle (Kindergarten), un cours élémentaire de sept ans, suivi de quatre ou cinq années de high school où l'enseignement était à peu près gratuit et préparait soit au monde du travail, soit à des études supérieures à l'université, en passant généralement par la Faculté des arts et sciences; c) notons enfin l'existence du secteur important de l'enseignement spécialisé (instituts de technologie, écoles de métiers, etc.) fréquenté surtout par les francophones, le système scolaire anglo-protestant offrant cet enseignement professionnel dans les comprehensive high schools.

En novembre 1964, la Commission d'enquête remettait les volumes II et III de son Rapport dans lesquels elle recommandait:

1) que le cours élémentaire ait une durée de six ans divisés en deux cycles égaux et que l'enseignement y soit conçu selon les principes et les techniques de l'école active (vol. II, pp. 116-120);

2) que le cours secondaire dure cinq ans, divisés également en deux cycles comprenant la 7^e et la 8^e années de formation générale et la 9^e, 10^e et 11^e années permettant un commencement d'orientation des études, enseignement dispensé dans des écoles polyvalentes avec cours obligatoires et cours à options, le tout relevant de commissions scolaires régionales (vol. II, pp. 150-155);

3) qu'un niveau d'études complet en lui-même de deux ans après la 11^e année dispense un cours préuniversitaire et professionnel dans des établissements appelés instituts et administrés par une corporation de caractère public (vol. II, pp. 186-190),

4) que l'enseignement supérieur comprenne l'ensemble des études qui se situent au-delà du diplôme de 13^e année et que la création de nouvelles universités (à charte limitée) ou de centres universitaires se fasse avec beaucoup de prudence et après de sérieuses études préliminaires afin de répondre aux besoins de chaque région (vol. II, pp. 248-255);

5) que la formation des maîtres relève de l'enseignement supérieur (vol. II, pp. 313-317);

6) que le ministère de l'Éducation apporte une attention particulière à l'éducation permanente (vol. II, p. 328-329), de même qu'à l'éducation des enfants exceptionnels (vol. II, pp. 350-353).

Voilà quel fut le point de départ de la réforme scolaire. Dès le mois de décembre 1964, le ministère entreprenait l'étude de ces recommandations et publiait, par la suite, cinq règlements destinés à accélérer cette réforme:

le règlement no 1 (arrêté en conseil du 11 mai 1965) concerne la nouvelle orientation à donner au cours élémentaire et au cours secondaire (admission à l'école élémentaire, cours élémentaire de six ans, groupes de travail selon l'âge des élèves, examens d'évaluation des finissants du cours élémentaire, modalités de promotion du cours élémentaire au cours secondaire, promotion pour chaque matière, instauration d'un système d'options);

le règlement no 2 (arrêté en conseil du 3 mars 1966) traite des examens du ministère de l'Éducation aux cours élémentaire et secondaire (uniformisation des systèmes d'examens, restructuration des responsabilités en matière de régie des examens, réduction du nombre des examens au cours secondaire, gratuité des examens et privilège de reprise pour hausser la note, généralisation progressive des examens à la fin du cours secondaire);

le règlement no 3 (arrêté en conseil du 30 mars 1966) concerne les études préuniversitaires et professionnelles: ce règlement établit un palier distinct entre les études secondaires et les études universitaires ou l'accès à des carrières qui exigent une formation de niveau technique;

le règlement no 4 (arrêté en conseil du 30 mars 1966) relatif aux permis et aux brevets d'enseignement propose des mesures destinées à promouvoir une meilleure organisation de l'accès à la carrière de l'enseignement. À cette fin, ce règlement établit une nette distinction entre la formation des maîtres et l'exercice de la profession, il instaure un régime de probation pour les candidats à l'enseignement, il fixe la durée minimum de la formation psychopédagogique requise pour l'obtention d'un permis d'enseigner, il établit, qu'au-delà du minimum requis, les programmes de formation des maîtres seront de nature et de durée variables et il crée un comité pour conseiller le ministre de l'Éducation dans toutes les matières qui ont trait aux permis d'enseigner et aux brevets d'enseignement;

le règlement no 5 (arrêté en conseil du 22 mars 1968) traite des critères d'évaluation de la scolarité du personnel enseignant. Pour donner suite à ce règlement le ministère lançait le projet R.E.P.E.R.E.S., créant un réseau d'expérimentation pour la préparation des étudiants-maîtres à l'élémentaire et au secondaire.

Il ne suffit pas de promulguer des règlements pour améliorer un système scolaire: où en est aujourd'hui cette réforme dans le secteur pédagogique, le plus important de tous, puisque c'est vraiment celui-là qui touche l'élève et l'étudiant ? Le 7 mai 1968, le ministère de l'Éducation adressait à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire une circulaire intitulée « Organisation des enseignements préscolaire, élémentaire et secondaire pour l'année 1968-69 ». Ce document, en précisant les étapes à franchir au cours de cette année scolaire dans la mise en place de la réforme de l'enseignement, indique du même coup le chemin parcouru jusqu'ici depuis le début de 1965.

L'enseignement préscolaire a enregistré de notables progrès puisque les maternelles se sont multipliées au cours des dernières années, grâce aux subventions gouvernementales. Au niveau du cours élémentaire, le ministère invite les directeurs d'écoles à user de prudence au chapitre de la promotion de la 6^e à la go année, c'est-à-dire de la réduction du cours élémentaire à six ans. Les maîtres doivent se familiariser avec la structure des « groupes de travail », car on ne peut espérer une réforme sérieuse sans la participation des enseignants, notamment dans le domaine de la pédagogie et de la méthodologie.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, les commissions scolaires ont à choisir entre les orientations suivantes: 1) le maintien des sections, c'est-à-dire l'ancien régime, pour celles qui n'ont pas fait une étude sérieuse, en ateliers pédagogiques, du nouveau système et de ses exigences; 2) le décloisonnement des sections, permettant ainsi aux élèves de s'inscrire dans des sections de leur choix et de subir les examens appropriés à la fin de leurs études; 3) le nouveau cours secondaire, les options graduées et la promotion par matière: cette dernière orientation, la plus avancée dans la voie de la réforme, n'est autorisée qu'à titre expérimental, dans ces commissions scolaires qui bénéficient d'un personnel enseignant qualifié et qui ont fait la preuve d'une préparation adéquate aux changements requis. Cette dernière étape prévoit des matières obligatoires et des matières facultatives.

L'année 1968-1969 a vu l'ouverture des premières véritables polyvalentes: l'intégration des enseignements professionnels devient donc un objectif prioritaire pendant que se continue l'application du règlement no 1 tant au secondaire qu'à l'élémentaire. À la fin d'octobre 1968, une cinquantaine d'écoles de métiers étaient déjà intégrées aux commissions scolaires régionales.

Le 29 juin 1967 était sanctionnée la loi 15-16 Eliz. II, ch. 71, créant les collèges d'enseignement général et professionnel (les C.E.G.E.P. au lieu des instituts recommandés par la Commission d'enquête), instituant ainsi le niveau qui manquait dans le nouveau système scolaire entre le secondaire et l'universitaire. À la fin de septembre 1968, on comptait vingt-trois (23) de ces nouveaux collèges, le C.E.G.E.P. anglophone Dawson devant ouvrir ses portes en septembre 1969. Des critiques sérieuses ont été formulées contre l'organisation et la conduite des C.E.G.E.P. Et pourtant, l'on ne peut parler ici d'improvisation puisque, dès le printemps 1965, de nombreux comités tentèrent de préciser les besoins de ce nouveau secteur de l'éducation. Une loi-cadre devait être adoptée en 1966, mais le changement de gouvernement retarda quelque peu la solution de ce problème. En novembre 1966, la nouvelle administration créa la Direction générale de l'enseignement préuniversitaire et professionnel et confia à une « mission » - ou organisme de liaison - le soin de rencontrer des représentants des institutions postsecondaires, des commissions scolaires, des groupes socio-économiques, des professeurs, des parents, des étudiants désireux d'organiser un « collège ». Le document de travail utilisé à cette occasion précisait très clairement que l'organisation d'un futur collège d'enseignement général et professionnel devait reposer sur la volonté des institutions concernées de mettre en commun leurs ressources et de se regrouper dans un cadre administratif et juridique commun. On ne saurait donc trop souligner ici l'importance de cette loi (bill 21) qui a permis l'établissement de quatre niveaux d'enseignement bien distincts dans le système scolaire du Québec: l'élémentaire, le secondaire, le collégial et l'universitaire.

Parmi les critiques formulées à l'endroit des C.E.G.E.P., si nous écartons résolument celle de l'improvisation, il convient cependant d'en retenir deux que nous estimons plus sérieuses. D'abord celle du président du Protestant School Board of Greater Montreal, M. Peter Millar, qui exprimait son inquiétude devant l'orientation des nouveaux collèges où les cours techniques et professionnels de nature terminale sont négligés pour mettre plutôt l'accent sur le postsecondaire conduisant à l'université (le Devoir, 29 février 1968). Mais la critique la plus sérieuse et la plus importante fut formulée par le Conseil supérieur de l'éducation qui évaluait, dans un document daté du 18 juillet 1968, « la première année du développement des collèges d'enseignement général et professionnel ». Les membres de ce conseil y soulignaient que les conseils d'administration des C.E.G.E.P., accaparés par l'ampleur et la multitude des problèmes d'ordre administratif, ont négligé quelque peu les problèmes à caractère pédagogique, faussant ainsi les perspectives qui ont inspiré la création des instituts-C.E.G.E.P. Toutefois, ce bilan moral du conseil est généralement optimiste et présente des recommandations utiles. Le ministre, Me Jean-Guy Cardinal, faisait d'ailleurs le « point de l'Opération C.E.G.E.P. » lors de sa participation au IV^e colloque de l'éducation, à l'Université Laval, le 5 octobre 1968: il y traita des problèmes de l'équipement, de la révision des programmes, de coordination, de participation à tout

le système d'éducation en rappelant que les C.E.G.E.P. constituaient en quelque sorte le défi majeur de la réforme de l'enseignement.

Des critiques à l'endroit du nouveau secteur scolaire sont également venues des étudiants eux-mêmes qui, au cours de l'été 1968, dénonçaient « l'incurie totale du gouvernement dans la réforme des études pédagogiques, l'absence de politique établie selon les besoins actuels de l'éducation et l'absence de mécanisme de participation du monde étudiant » (le Devoir, 7 août 1968). Il faut admettre ici qu'on ne réaménage pas sans heurts multiples des institutions aussi diverses que les collèges classiques masculins et féminins, les instituts de technologie, les instituts familiaux, les écoles d'infirmières, pour n'en mentionner que les principales, sans qu'il en résulte des contrecoups multiples accordés aux rythmes mêmes des transformations sociales du monde dans lequel nous vivons. Nous avons alors connu, à l'automne de 1968, la crise de la contestation étudiante qui a touché particulièrement le secteur des C.E.G.E.P. et qui s'est même étendue à quelques écoles ou facultés universitaires. Les thèmes de la contestation n'ont pas toujours été clairement exprimés par les étudiants eux-mêmes qui décidaient, sans plus, de suspendre leurs études et d'occuper les écoles pour « réfléchir et identifier les problèmes ». On a toléré à cette occasion des actes multipliés d'illégalité, de violence et de désordre, des attitudes qui ont engendré l'anarchie, le gaspillage et même le pillage. La déclaration du ministre de l'Éducation, le 22 octobre 1968, est peut-être celle qui tente de trouver un modus vivendi entre les novateurs et les conservateurs:

Il est bien évident qu'il ne saurait être question de réprover globalement un mouvement qui, en plus de s'inscrire dans un contexte mondial d'éveil de la jeunesse est motivé par une incontestable sincérité. On ne peut que porter à l'actif d'une collectivité le désir de ses éléments jeunes d'identifier clairement les problèmes qui la confrontent et de réfléchir collectivement sur les solutions à apporter.

Si le ministre de l'Éducation, au nom de l'ensemble des citoyens du Québec, ne peut d'aucune façon approuver les manifestations qui paralysent un système d'enseignement élaboré au coût de lourds investissements humains et financiers, il ne peut par ailleurs que voir d'un bon oeil les efforts de lucidité déployés par la majorité des étudiants. (Hebdo-éducation, vol. V, pp. 97-104)

L'un des problèmes les plus importants dans l'évolution de tout le système scolaire, c'est celui de la formation des maîtres. Il me souvient, qu'au début des travaux de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, le secrétaire de cet organisme avait suggéré avec insistance qu'on demandât au gouvernement de constituer un « comité d'études » pour ce secteur, parallèlement aux recherches effectuées déjà dans d'autres domaines (enseignement technique et professionnel, enseignement agricole et agronomique, enseignement aux adultes, enseignement dans les écoles d'architecture, l'éducation physique, les loisirs et les sports); mais ce fut en vain et le volume II du

Rapport de la Commission consacra soixante-deux pages à cette question dont la principale recommandation a été citée plus haut, à savoir « que la formation des maîtres relève de l'enseignement supérieur ». Le ministère de l'Éducation fit alors savoir que ce texte du Rapport ferait l'objet d'études approfondies au sein de comités consultatifs avant d'être accepté ou rejeté. Dès février 1965 (le Rapport fut remis en novembre 1964) un comité de planification de la formation des maîtres était mis sur pied; en mars 1966, paraissait le règlement no 4 relatif aux permis et aux brevets d'enseignement; en novembre 1966, le ministère créait la Direction générale de la formation des maîtres; en janvier 1967, création d'un comité de la formation des maîtres dont un comité de travail (créé en juillet 1967), dit « Comité des projets de lois et règlements des écoles normales », fut institué pour étudier les fonctions de l'enseignement et la carte géographique des institutions de formation des maîtres; en septembre 1967, création d'une mission des projets expérimentaux: stages d'entraînement aux méthodes d'éducation active (S.E.M.E.A.); en janvier 1968, création d'un comité chargé d'établir la structure générale d'un examen de qualification; en avril 1968, publication du règlement no 5 relatif aux critères d'évaluation de la scolarité du personnel enseignant et lancement du projet R.E.P.E.R.E.S. ou réseau d'expérimentation pour la préparation des élèves-maîtres au renouveau de l'élémentaire et au secondaire; en juin 1968, création d'une mission de la coordination des institutions de formation des maîtres dans les cadres des universités et des C.E.G.E.P. (cette mission doit présenter ses recommandations avant le 1er septembre 1969); en juillet 1968, la Direction générale de la formation des maîtres publiait un « Bilan de la réforme de la formation des maîtres » pendant que le Conseil supérieur de l'éducation signalait, de son côté, que « la formation des enseignants retardait sur le renouveau scolaire »; en octobre 1968, la Direction générale de la formation des maîtres était intégrée à la Direction générale de l'enseignement supérieur; en décembre 1968, le bill 88 créait l'Université du Québec qui intégrait quelques écoles normales comme parties constituantes de la nouvelle institution, notamment l'École normale Jacques-Cartier, l'École normale Ville-Marie, l'École normale de l'enseignement technique, etc.

Nous ne parlerons pas des examens de qualification imposés aux étudiants-maîtres et du « boycottage » de ces examens en 1968. Rappelons toutefois que le ministère ne s'est pas contenté de créer des organismes d'étude et de coordination, de proposer des cadres généraux de réforme, mais qu'il a également procédé à d'importantes transformations dans l'aménagement des programmes d'études et dans l'organisation de l'enseignement (distribution des cycles du brevet « A », promotion par matières, cours à options et cours à options graduées, enrichissement des orientations, diversification des orientations et réseau d'expérimentation).

Quel rôle doivent jouer les facultés des sciences de l'éducation dans ce domaine de la formation des maîtres ? Voilà une question à laquelle tentait de

répondre, il y a quelques mois, M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Éducation. Après avoir signalé le clivage qui, selon lui, existe ou exista jadis entre l'école normale, institution de formation des praticiens, et les facultés des sciences de l'éducation, institutions universitaires où la pédagogie était enseignée, non comme un métier, mais comme objet de spéculation et de recherche scientifique, il suggéra un rapprochement indispensable et urgent. Personnellement, je pense qu'il faudrait distinguer ici les facultés des sciences de l'éducation qui existent au Québec et qui présentent chacune leur physionomie propre. Le conférencier se plaignait de ce clivage - qui n'existe pas partout - car, me semble-t-il, notre Faculté des sciences de l'éducation, à l'Université de Montréal, s'efforce dans l'un, sinon dans plusieurs de ses départements, de préparer de réels praticiens de l'éducation, comme aussi elle vise à former des chercheurs, des maîtres et des docteurs, assurant ainsi cette fécondation souhaitée par M. Tremblay de la pratique par la recherche (Hebdo-éducation, vol. V, pp. 123-134).

Nous voici maintenant au dernier palier de l'organisation scolaire, celui de l'enseignement supérieur. Une évolution considérable s'est accomplie dans ce domaine durant la dernière décennie, aussi bien dans le secteur administratif que dans le secteur pédagogique. L'un des développements les plus spectaculaires a été sans doute le règlement de la question des subventions fédérales aux universités et surtout la planification des investissements universitaires et l'aide précieuse apportée par l'État à cette évolution. Celui qui n'aurait pas visité le campus de l'Université de Montréal par exemple depuis 1959 ne s'y reconnaîtrait sûrement pas en 1969. L'aménagement matériel est mieux adapté aux tâches qu'on poursuit à l'Université, les étudiants bénéficient d'une aide financière plus généreuse du gouvernement et les professeurs, plus nombreux et mieux rémunérés, peuvent se consacrer plus sereinement à l'enseignement et à la recherche. Tout ce qu'ils souhaitent, ce sont des étudiants qui veuillent étudier, bien disposés au dialogue et désireux de poursuivre sérieusement l'œuvre essentielle de leur formation et de leur préparation à la vie ...

Tous ceux qui s'intéressent à l'éducation des adultes ou qui ont oeuvré dans ce champ depuis de nombreuses années m'en voudraient sûrement de ne pas signaler tout au moins qu'ici encore on a accompli une véritable révolution. Depuis les modestes cours de culture populaire du défunt ministère de la jeunesse et les initiatives isolées des départements d'« extension » de quelques universités, on a assisté, au cours des récentes années, à une véritable structuration de l'éducation permanente: l'école pour tous a pignon sur rue et il est maintenant possible à tous ceux qui le veulent, quel que soit leur âge, de se recycler en vue d'emplois plus rémunérateurs et pour répondre aux exigences de l'industrialisation et de l'automatisation ou encore d'augmenter leurs connaissances et leur culture, rendant ainsi leurs heures de loisirs plus enrichissantes et plus humaines.

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

J'avais intitulé cette leçon inaugurale Bilan de la réforme scolaire: peut-être aurait-il fallu ajouter le qualificatif « provisoire », bilan provisoire, car j'ai nettement la conviction d'avoir omis plusieurs aspects de la réforme scolaire qui auraient mérité de figurer dans cet exposé. Toutefois, il me semble indispensable, en cette conclusion, de tenter d'établir un passif et un actif, deux états qui doivent se retrouver dans tout bilan sérieux.

Tout d'abord le passif. Dans ce bref inventaire, il faut se garder, je pense, des outrances de langage et d'un pessimisme de mauvais aloi. Affirmer que la réforme scolaire est « une entreprise mal conçue, mal engagée et mal réalisée » (Michel Brunet, le Devoir, 2 avril 1968) constitue un jugement qui manque de nuances et dont il faut peut-être rendre responsable un journaliste à la recherche d'un titre-choc. Il est bien évident que le Rapport de la Commission royale d'enquête fut une entreprise humaine, donc imparfaite: le texte en eût été différent avec une autre équipe et n'aurait pas plus réussi à faire l'unanimité autour des réformes proposées. De même ne peut-on retenir comme jugement de valeur, les innombrables critiques, procès d'intention, affirmations gratuites et rêveries historiques, attaques systématiques contre le clergé dont M. Roland Haumont a farci son livre la Grenouillère (Éditions du Jour, 1968). L'auteur y affirme même qu'il n'y a pas de ministère de l'Éducation, mais plutôt une « machine monstrueuse » pour laquelle d'ailleurs il a travaillé quelques mois. La vie n'est-elle pas trop courte pour s'essouffler à semblable démolition ? Mieux vaut garder son temps pour aider plutôt le ministère à conduire à bien la réforme scolaire, conçue dans la bonne volonté, engagée dans l'optimisme et réalisée avec les éléments disponibles (cf. recensions de la Grenouillère dans l'Enseignement, décembre 1968, et dans Perspectives, novembre 1968).

Que tout ne soit pas parfait dans la réforme scolaire, tout observateur sérieux, tout éducateur ou tout administrateur d'expérience en conviendront facilement. Il semble bien évident, par exemple, que le ministère de l'Éducation est une machine énorme, coûteuse, paralysante parfois, où malgré le nombre croissant des fonctionnaires, il manque du personnel de cadres, des conseillers qui ne soient pas que des théoriciens, mais des éducateurs qui ont oeuvré dans chacun des secteurs de l'organisation scolaire, qui comprennent davantage ce qui est réalisable et ce qui ne l'est pas et qui ne s'empêchent pas dans les paperasses de l'administration. Enfin, peut-être pourrait-on reprocher encore au ministère la multiplication des comités, commissions, sous-comités, sous-commissions, missions créées au cours des dernières années, comme aussi le gigantisme scolaire de certains secteurs.

Mais voyons plutôt l'actif de ce bilan. Pensons un moment à ce qu'était la société québécoise en 1959 et à ce qu'elle est devenue en 1969. Rappelons aussi que les institutions scolaires sont des institutions sociales. Les transformations profondes subies par le milieu québécois, voire même canadien, rendent impensable l'immobilisme dont Teilhard de Chardin affirme que c'est « le seul ennemi contre lequel il faut lutter ». Nul ne songe à revenir aux structures scolaires d'il y a dix ans: la Commission d'enquête, après mûre réflexion, avec une grande sérénité et liberté et en songeant au plus grand bien du Québec a formulé ses recommandations qui se sont inspirées du passé sans doute, mais afin d'y trouver une réponse aux problèmes du présent et à ceux de l'avenir, d'un avenir qui devrait conduire au seuil du XXI^e siècle. Les structures supérieures suggérées et mises en place répondent, dans l'ensemble, aux besoins nouveaux, même s'il ne faut pas confondre les personnes qui en assurent le rendement avec l'esprit qui devrait les animer. On a dit souvent qu'une nation avait les dirigeants qu'elle mérite - ceci est également vrai pour le personnel du ministère de l'Éducation - mais il faut se hâter d'ajouter qu'elle n'a que ceux que ses écoles ont formés. A ce point de vue, le plus important, il me semble que nous avons marqué des points: notre nouveau système scolaire se transforme lentement, mais sûrement. L'école maternelle, l'école élémentaire et l'école secondaire ont subi, depuis 1965, des modifications qui sont des progrès; la gestation des C.E.G.E.P. et des nouvelles écoles pour la formation des maîtres s'est avérée laborieuse, voire douloureuse. Mais c'est surtout à l'université que s'est manifestée l'expansion la plus spectaculaire et la plus décisive: nos facultés ou écoles universitaires sont en plein essor et s'efforcent d'améliorer la qualité de leur enseignement et du corps professoral, il est heureux que l'on se dispose à confier à nos facultés des sciences de l'éducation la responsabilité accrue de former les maîtres. « Il en est de l'enseignement comme de la pluie du ciel, déclarait en 1930, le Frère Marie-Victorin: l'un et l'autre tombent de haut en bas et la bonne ou la mauvaise ordonnance de l'enseignement supérieur retentit exactement sur l'enseignement secondaire et sur l'enseignement primaire. » « Souhaitons même, proclamait-il lors du premier congrès de l'A.C.F.A.S. en 1933, que le collège,

l'école soient constamment atteints et vivifiés par le rayonnement de nos Universités ... Pour que le peuple sente que l'Université est sa maison et pour que l'Université devienne de plus en plus ce qu'elle était au moyen âge, la fontaine universelle du sa-voir. »

Très sincèrement, ce bilan provisoire .reste pour moi nettement favorable puisque son actif excède de beaucoup son passif. J'ai même une ferme confiance que la réforme va se poursuivre: malgré les remous tumultueux qui agitent parfois notre société, les parents continuent à rêver un avenir brillant pour leurs enfants, les maîtres gardent, dans l'ensemble, le culte du devoir et du dévouement; et nos enfants, les hommes de demain, sentent inconsciemment, qu'après la crise de l'adolescence et de la puberté, viendront bientôt des jours plus sérieux où la contestation étant révolue, ils devront affronter la vie et heurter leur front aux pierres des dures réalités. Ils comprendront sans doute alors que la vie et la culture ne peuvent faire abstraction de leurs racines biologiques et sociales et que l'on ne peut aborder l'existence, muni d'une expérience suffisante et d'une science infuse, en faisant table rase du passé, en ignorant l'autorité paternelle et professorale, qui en vertu même des lois de la nature, ont pour mission de protéger et d'enseigner.

Publications de l'auteur *

[Retour à la table des matières](#)

- 1943 Le Frère Marie-Victorin: ses idées pédagogiques, Québec, Éditions de l'Érable, 283 p.
- 1947 Le Centenaire du système scolaire de la province de Québec, Québec, Éditions des Sciences sociales, Université Laval, 50 p.
- 1948 La Chanson du bonheur, Québec, Éditions de l'Érable, 180 p.
- Où mène le cours primaire de la province de Québec ?, Québec, École de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval, document no 2, 47 p.
- 1949 La Paroisse et l'éducation, Québec, École de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval, document no 5, 35 p.
- 1950 Le Système scolaire de la province de Québec, vol. I: Aperçu général, Québec, Éditions de l'Érable, 343 p.

* Né à Sainte-Marie de Beauce en 1903, Louis-Philippe Audet est licencié en sciences de l'Université Laval de Québec et détient un doctorat en pédagogie de la même université. Professeur de carrière, M. Audet se joint en 1966 au corps professoral de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

- 1951 Le Système scolaire de la province de Québec, vol. II: l'Instruction publique de 1608 à 1800, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 363 p.
- 1952 Le Système scolaire de la province de Québec, vol. III: l'Institution royale, les débuts, 1801-1825, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 323 p.
- Le Système scolaire de la province de Québec, vol. IV: l'Institution royale, le déclin, 1825-1846, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 416 p.
- 1953 à 1962: Chroniques journalières dans l'Action catholique, Québec (2 000 chroniques).
- 1955 Le Système scolaire de la province de Québec, vol. V: les Écoles élémentaires dans le Bas-Canada, 1800-1836, Québec, Éditions de l'Érable, 326 p.
- « Un pensionnat à l'Hôpital-général de Québec », dans Mémoires de la Société royale du Canada, pp. 79-88.
- 1956 Le Système scolaire de la province de Québec, vol. VI: la Situation scolaire à la veille de l'Union, Québec, Éditions de L'Érable, 354 p
- « Deux écoles royales: Sainte-Marie de la NouvelleBeauce et Cap-Santé », dans Mémoires de la Société royale du Canada, pp. 7-25.
- 1957 « Charles Mondelet et l'éducation », dans Mémoires de la Société royale du Canada, pp. 1-29.
- 1958 « Mgr de Laval et l'éducation », dans Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, pp. 59-78.
- 1959 « La querelle de l'instruction obligatoire », dans les Cahiers des Dix, pp. 133-151.
- 1960 « Création du Conseil de l'Instruction publique », dans Mémoires de la Société royale du Canada, pp. 1-29.
- « L'enseignement dans le Québec », dans Aux sources du présent, Société royale du Canada, pp. 34-51.
- « La surintendance de l'éducation et la loi scolaire de 1841 », dans les Cahiers des Dix, pp. 147-171.
- 1961 « Urgel-Eugène Archambault: 1834-1904 », dans Mémoires de la Société royale du Canada, pp. 1-9.
- « Urgel-Eugène Archambault: 1834-1904 », dans les Cahiers des Dix, pp. 143-77.

- 1962 « Urgel-Eugène Archambault, instituteur », dans les Cahiers des Dix, pp. 135-177.
- 1963 « Le Projet de ministère de l'instruction publique de 1897 », dans Mémoires de la Société royale du Canada, pp. 133-163.
- « Urgel-Eugène Archambault, directeur de l'Académie commerciale catholique de Montréal », dans les Cahiers des Dix, pp. 219-255.
 - Éducateurs: parents, maîtres, Québec, Éditions de l'Action, 150 p.
- 1964 « Index analytique du Mémorial de l'Éducation du Dr Jean-Baptiste Meilleur », dans Mémoires de la Société royale du Canada, pp. 49-63.
- « Urgel-Eugène Archambault, fondateur de l'Académie du Plateau, 1869-1873 », dans les Cahiers des Dix, pp. 159-193.
 - Histoire du Conseil de l'Instruction publique : 1856-1964, Montréal, Éditions Leméac, 346 p.
- 1965 « La fondation de l'École polytechnique de Montréal, 1873 », dans les Cahiers des Dix, pp. 149,193.
- 1966 « P.-J.-O. Chauveau et l'éducation », dans Mémoires de la Société royale du Canada (discours de réception de la Médaille Chauveau), pp. 13-41.
- « Les cadres scolaires au Québec », dans Structures sociales du Canada français, Société royale du Canada, pp. 29-67.
 - « Jean-Baptiste Meilleur était-il un candidat valable au poste de surintendant de l'Éducation au Bas-Canada en 1842 ? », dans les Cahiers des Dix, pp. 163-203.
 - Histoire de l'éducation au Québec: l'organisation scolaire sous le régime français: 1608-1760, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, cahier no 1, 65 p.
- 1967 « Le Québec à l'Exposition internationale de Paris en 1878 », dans les Cahiers des Dix, pp. 125-178.
- « Situation de l'école confessionnelle dans différents pays », dans Jalons de pastorale scolaire, Montréal, Librairie Beauchemin, pp. 21-49.
 - « P.-J.-O. Chauveau, ministre de l'Instruction publique: 1867-1873 », dans Mémoires de la Société royale du Canada, pp. 171-187.

- « L'éducation », dans Esquisses du Canada français, Montréal, Éditions de l'A.C.E.L.F., Fides, pp. 53-109.
 - « Éducation », dans Facets of French Canada, Montréal, Éditions de l'A.C.E.L.F., Fides, pp. 53-108.
 - Le Système scolaire du Québec: organisation et fonctionnement, en collaboration avec Armand Gauthier, Montréal, Librairie Beauchemin, 235 p.
 - Biologie: des molécules à l'homme, traduction de Biological Science Curriculum Study: Molecules to Man, en collaboration avec Gabriel Filteau et Jean-Louis Tremblay, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 709 p.
 - Exercices de laboratoire. Biologie: des molécules à l'homme, traduction en collaboration avec Gabriel Filteau et Jean-Louis Tremblay, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 130 p.
- 1968 « Le ministère de l'Instruction publique à l'œuvre », dans Mémoires de la Société royale du Canada, 25 p.
- « Le premier ministère de l'Instruction publique: 1867-1876 », dans la Revue d'histoire de l'Amérique française, septembre 1968, pp. 171-223.
 - « French Influence on Canadian Education », contribution au colloque de la Société canadienne internationale d'éducation comparée, Calgary, juin 1968, 12 p. (à paraître).
- 1969 A Social History of Canadian Education, en collaboration avec une équipe de professeurs des universités Western Ontario et British Columbia; l'auteur a préparé les cinq chapitres qui se rapportent au Québec (à paraître).